

COMMUNIQUE DE PRESSE

■ LE RAPPORT D'ACTIVITES 2006 DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER :

DES RESULTATS EXCELLENTS POUR LA PLACE FINANCIERE DANS SON ENSEMBLE

Dans son rapport d'activités 2006, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) constate que l'année 2006 a été excellente pour la place financière luxembourgeoise. Ainsi, la plupart des acteurs du secteur financier ont su profiter pleinement d'un climat d'affaires serein, des retombées positives des efforts menés en matière d'innovation et de diversification et de la reprise de confiance de la clientèle. Cet essor ne doit cependant pas induire le secteur financier à relâcher ses efforts : face à une concurrence internationale accrue et à un environnement globalisé, il est essentiel de continuer à innover, à servir la clientèle avec savoir-faire et compétence et à se conformer rapidement aux futures nouvelles exigences prudentielles.

Les tendances en 2006 au niveau des différents segments de la place financière peuvent se résumer comme suit.

1. Les établissements de crédit

La tendance à la baisse du nombre des établissements de crédit observée depuis plusieurs années ne s'est plus poursuivie en 2006. Le nombre total des banques s'élève en effet à 156 au 31 décembre 2006, soit une entité de plus que fin 2005. Il convient également de relever que pas moins de neuf banques ont commencé leurs activités en 2006.

L'année 2006 a été marquée par une progression générale du volume d'activités du secteur bancaire se répercutant sur l'ensemble du bilan. Ainsi, la somme des bilans a enregistré une hausse de 6,1% pour s'établir à EUR 839,57 milliards en fin d'année.

Le secteur bancaire a profité de l'exercice 2006 pour consolider sa rentabilité. En effet, le résultat net dégagé en fin d'année s'est élevé à EUR 5.685 millions, soit une hausse de 62,5% par rapport à 2005. Cette progression provient, à parts égales, de revenus d'exploitation courants et de produits exceptionnels non récurrents. Même si les frais de personnel ont augmenté considérablement (+10,8%) en raison des ajustements salariaux et de la progression de l'emploi, la croissance supérieure des revenus a entraîné une forte augmentation du résultat d'exploitation (+27,3%).

L'emploi bancaire a continué à progresser en 2006 pour atteindre 24.752 postes, soit une hausse de 6,6%. L'augmentation de l'effectif a été particulièrement prononcée auprès des établissements de crédit récemment constitués ainsi qu'auprès des banques très actives dans le domaine des fonds d'investissement.

Sur le plan de la surveillance prudentielle, l'année 2006 a été marquée, à l'instar de 2005, par les préparatifs pour le nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres et les normes IAS.

2. Les organismes de placement collectif (OPC)

En 2006, le secteur des OPC a de nouveau connu une croissance remarquable des actifs nets gérés qui ont atteint le niveau record de EUR 1.844,8 milliards (+21,0%). Cet essor est essentiellement dû aux performances des principales bourses financières et à l'afflux régulier de capitaux nouveaux qui s'est chiffré à EUR 319,6 milliards pour 2006.

Le nombre des OPC a augmenté de 178 unités pour s'établir à 2.238 OPC. En tenant compte des OPC à compartiments multiples, un total de 9.473 unités économiques était en activité au 31 décembre 2006, soit une progression de 11,5% par rapport à fin 2005.

Ces chiffres témoignent de l'attractivité intacte de l'industrie des fonds au Luxembourg qui s'est fermement établi comme la première place européenne dans ce domaine.

L'année 2006 s'est encore caractérisée par la poursuite de l'adaptation des sociétés de gestion aux dispositions du chapitre 13 de la loi modifiée du 20 décembre 2002 relative aux OPC qui transpose en droit luxembourgeois les directives européennes UCITS III. Ainsi, le nombre des sociétés de gestion agréées conformément au chapitre 13 est passé de 72 au 31 décembre 2005 à 149 à la fin de 2006, dont 126 sociétés actives exclusivement dans la gestion collective et 23 sociétés prestant, en plus des services de gestion collective, également un ou plusieurs des services prévus par l'article 77(3) de la loi précitée. Les 149 sociétés de gestion emploient un total de 2.069 personnes.

3. Les fonds de pension

Avec quatorze fonds de pension agréés en fin d'année 2006 (dix assep et quatre sepcav), ce secteur a stagné en 2006.

4. Les SICAR

Le cadre juridique mis en place pour les sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR) a continué à susciter l'intérêt du marché de sorte que le nombre des SICAR agréées est passé de 47 au 31 décembre 2005 à 115 à la fin de l'année 2006.

Alors que de nombreuses SICAR se trouvent toujours dans une phase de récolte de fonds ou dans une phase de recherche d'opportunités d'investissement, la somme de bilan des SICAR atteint EUR 11.875,98 millions au 31 décembre 2006.

5. Les organismes de titrisation

L'agrément de cinq nouveaux organismes de titrisation a porté à onze le nombre total des organismes de titrisation agréés au 31 décembre 2006. L'activité de titrisation au Luxembourg a continué son développement grâce, notamment, à l'évolution rapide du marché et à l'apparition de techniques de titrisation innovantes pour lesquelles le véhicule luxembourgeois de titrisation semble particulièrement adapté.

6. Les autres professionnels du secteur financier (PSF)

La croissance continue du nombre des PSF s'est confirmée en 2006 avec 196 entités actives en fin d'année contre 185 entités à la fin de l'année précédente. Cet essor provient surtout du succès rencontré par les PSF exerçant une activité connexe ou complémentaire au secteur financier, dont notamment les opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier (+11 unités) et les agents administratifs du secteur financier (+9 unités).

La somme des bilans des PSF a atteint EUR 69.854 millions au 31 décembre 2006, soit une hausse de 30,8% sur une année. Cette croissance est allée de pair avec une augmentation, quoique plus faible, des résultats nets qui ont atteint EUR 484 millions (+11,7%). Cette évolution positive est due notamment à la hausse sur les marchés boursiers, à une amélioration de la rentabilité des professionnels intervenant pour compte propre et des distributeurs de parts d'OPC et aux bons résultats de certains PSF nouvellement agréés en 2006.



Le secteur des PSF a employé 9.928 personnes au 31 décembre 2006 ce qui correspond à une hausse de 51,6% par rapport à 2005. Cette hausse s'explique par l'apport des effectifs de quelques PSF agréés en 2006 et, dans une moindre mesure, par l'augmentation du personnel de certaines entités déjà actives sur la place financière, notamment dans le domaine des OPC.

7. Les marchés d'actifs financiers

Les événements majeurs de l'année 2006 dans le domaine des marchés d'actifs financiers ont été la modification de la réglementation sur les abus de marché, la préparation de la directive concernant les marchés d'instruments financiers (MIFID) ainsi que l'offre publique d'acquisition de Mittal Steel sur Arcelor.

Par ailleurs, la CSSF a enregistré en 2006 environ 2,9 millions de déclarations de transactions sur actifs financiers ce qui rejoint le niveau de l'année 2005.

En cours d'année, la CSSF a ouvert deux enquêtes en matière de délits d'initiés et/ou de manipulation de cours qui sont toujours en cours. A la demande d'autorités administratives étrangères et dans le cadre de la coopération internationale, elle a en outre traité 34 requêtes en matière de délits d'initiés et un total de dix requêtes en matière respectivement de manipulations de cours, de violations de l'obligation de déclaration des participations importantes et d'autres infractions légales.

8. L'audit informatique

Le champ de la mission de l'audit informatique de la CSSF couvre les aspects technologiques, essentiellement en matière de systèmes informatiques et de télécommunication, dans la surveillance du secteur financier. En 2006, l'audit informatique s'est notamment attaché à préciser le cadre prudentiel de la sous-traitance (*outsourcing*) et à rendre attentif aux évolutions en matière de piratage informatique.

9. Les réclamations de la clientèle

En vertu de sa compétence spécifique de médiateur qui lui a été conférée par la loi en matière de traitement des réclamations de clients, la CSSF a reçu 130 réclamations au cours de l'année écoulée, soit une baisse de 14,5% par rapport à fin 2005. Cette baisse peut s'expliquer par une situation assez calme sur les marchés financiers ainsi que par une meilleure prise en charge des réclamations au niveau des professionnels financiers. La majorité des réclamations a porté sur les opérations sur valeurs mobilières.

10. La coopération internationale

La CSSF a participé en 2006 à 300 réunions d'enceintes européennes ou multinationales, dont la plus grande partie a été prise en charge par la fonction transversale « Surveillance générale ». Parmi les principaux sujets abordés lors de ces réunions, on peut citer notamment les nouvelles exigences en matière d'adéquation des fonds propres, l'harmonisation du reporting prudentiel et financier et le domaine des valeurs mobilières au sens large (directive marchés d'instruments financiers, OPCVM, obligations de transparence).

Le rapport d'activités 2006 peut être obtenu gratuitement auprès de la CSSF, L-2991 Luxembourg, e-mail : sg@cssf.lu, sur simple demande. Il peut également être consulté et téléchargé sur le site Internet www.cssf.lu. Une version anglaise du rapport sera publiée sur le site au cours du mois de juin 2007.